

TABLEAU SYNOPTIQUE

Vertu de pénitence	Définition.	
	Actes compris dans cette vertu.	
Sacrement de pénitence	Différences entre la vertu et le sacrement.	
	Définition.	
Signe sensible	Matière	En quoi il diffère du baptême.
		Circonstances de son institution.
Pouvoir d'ordre	Éloignée	Nécessaire { Péchés mortels non encore soumis aux clefs de l'Église.
		Suffisante { Péchés véniels non pardonnés. Péchés mortels ou véniels déjà pardonnés.
Forme	Prochaine : Contrition, confession, satisfaction.	Paroles qui la constituent.
		Elle opère ce qu'elle exprime.
Conditions nécessaires	Pouvoir d'ordre	En quoi il consiste.
		Le prêtre seul peut être ministre du sacrement.
Ministre	Approbation	En quoi elle consiste.
		L'évêque peut la limiter, la révoquer.
Cas réservés	Juridiction	En quoi elle consiste.
		Espèces { Au for extérieur. Au for intérieur.
Censures	Cas où l'Église supplée le défaut de juridiction.	Motifs de l'Église en les établissant.
		Conditions pour qu'un péché soit réservé.
Fonctions	Censures	A l'article de la mort, il n'y a plus de cas réservé.
		Ce qu'elles sont.
Secret de la confession	Fonctions	Excommunication, suspense, interdit.
		Le ministre est père, docteur, médecin, juge.
Sujet	Censures	Il est de droit naturel, de droit divin et de droit ecclésiastique.
		Rigueur de son obligation.
Effets	Censures	Ceux qui peuvent être obligés par ce secret.
		Conditions pour encourir une censure.
Erreurs	Censures	Qui peut en absoudre.
		Tout chrétien baptisé ayant commis quelque péché.
Erreurs	Censures	Dispositions requises.
		Droit de choisir librement le confesseur.
Erreurs	Censures	Il efface tous les péchés commis après le baptême.
		Il remet { La peine éternelle due au péché. Une partie plus ou moins grande de la peine temporelle.
Erreurs	Censures	Il rend la vie surnaturelle au pécheur, ou l'augmente dans le juste.
		Il fait revivre les œuvres mortifiées.
Erreurs	Censures	Il confère la grâce sacramentelle.
		Il communique ordinairement la paix de la conscience.
Erreurs	Censures	Les montanistes et les novatiens contestaient son efficacité.
		Wicleff rejetait la nécessité de la confession.
Erreurs	Censures	Les protestants nient l'existence du sacrement.

SACREMENT DE PÉNITENCE

CHAPITRE XII

DE LA PÉNITENCE (SUITE)

SOMMAIRE. — I. De la contrition. — 1. Nature de la contrition. — 2. Nécessité de la contrition. — 3. Qualités de la contrition : intérieure, surnaturelle, souveraine, universelle. — 4. Du bon propos. — 5. Différentes sortes de contritions : contrition parfaite, contrition imparfaite.

II. De la confession. — 1. Nature de la confession. — 2. Convenance et utilité de la confession. — 3. Du précepte de la confession. — 4. Qualités de la confession. Son intégrité : causes qui excusent de l'intégrité matérielle; moyens de l'assurer. — 5. Revallidation des confessions. — 6. Différentes sortes de confessions. — 7. Pratique de la confession.

III. De la satisfaction. — 1. Nature de la satisfaction. — 2. Différentes espèces de satisfactions : satisfaction sacramentelle, satisfaction extra-sacramentelle. — 3. Des suffrages. — 4. Des indulgences. Leur nature. Diverses sortes. Pouvoir de l'Église relatif aux indulgences. Conditions requises pour les gagner. Application des indulgences aux âmes du purgatoire. Principales indulgences : indulgences du jubilé; indulgence plénière à l'article de la mort.

Les actes du pénitent.

1. Quels actes doit produire le pénitent pour bien recevoir le sacrement de pénitence?

Le pénitent doit produire trois actes : la contrition, la confession et la satisfaction.

Ces actes extérieurs et sensibles sont, comme dit le concile de Trente, la *quasi-matière* du sacrement de pénitence. Ils sont ainsi appelés, parce qu'ils ne sont pas des objets matériels, comme l'eau, le chrême, le pain, le vin, l'huile, qui font la matière des autres sacrements.

ARTICLE I. — DE LA CONTRITION

1. Nature de la contrition.

2. Qu'est-ce que la contrition?

La *contrition* est la douleur intérieure et la détestation du péché commis, avec le propos de ne plus pécher à l'avenir.

« Ce mouvement de la contrition a été nécessaire dans tous les temps, pour obtenir le pardon des péchés; et, dans l'homme tombé après le baptême, il prépare au pardon, quand il renferme la confiance en la miséricorde divine, et le désir de faire les autres choses requises pour recevoir comme il faut le sacrement de pénitence¹. »

3. Pourquoi donne-t-on à cette douleur le nom de contrition?

Parce que le cœur se trouve comme brisé par le repentir : *contrition*², en effet, signifie *brisement, broiement*. « Par le péché, dit saint Thomas, l'homme se raidit opiniâtrément dans sa volonté propre; il est inflexible et dur, comme les corps qui ne cèdent point sous la pression. Mais quand cet homme sort enfin de son obstination, on dit que sa volonté est brisée. »

4. Quels sont les mouvements de l'âme dans l'acte de contrition?

1^o Elle se porte vers le passé, déteste le péché commis et en éprouve de la douleur; 2^o elle se porte vers l'avenir et prend la ferme résolution de ne plus commettre le péché.

*Convertissez-vous et faites pénitence de toutes vos iniquités, ... Écartez loin de vous toutes les prévarications dont vous vous êtes rendus coupables, et faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau*³.

5. En quoi consiste la détestation du péché?

Elle consiste dans une tristesse de la volonté, qui souffre du péché comme d'un mal présent, et s'efforce de le détruire.

*Je repasserai devant vous toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon âme*⁴. — *Mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête; elles pèsent sur moi comme un fardeau qui m'accable*⁴.

6. En quoi consiste principalement la contrition?

Elle consiste principalement dans la détestation du péché. Cette détestation a pour effet la douleur, et de cette détestation et de cette douleur, quand elles sont sincères et véritables, découle naturellement le ferme propos.

7. Quels rapports y a-t-il entre la contrition d'un côté, et de l'autre la vertu et le sacrement de pénitence?

La contrition est un acte de la vertu de pénitence, et elle fait partie du sacrement en tant qu'elle renferme, sous la loi nouvelle, le désir de se confesser et de satisfaire à la justice divine.

² *Contrition*, du latin *conterere*, briser, broyer.

¹ Concile de Trente, Sess. XIV, ch. IV. — ² Ézécl., XVIII, 30, 31. — ³ Isaïe, XXXVIII, 15.

— ⁴ Ps. XXXVII, 4.

2. Nécessité de la contrition.

8. La contrition est-elle nécessaire?

Elle est absolument nécessaire de nécessité de moyen et de nécessité de précepte divin, pour la rémission des péchés mortels; car elle est un acte de la vertu de pénitence, qui est elle-même de nécessité et de précepte divin¹.

La contrition est encore nécessaire de précepte divin, en tant qu'elle fait partie du sacrement de pénitence; elle est nécessaire de précepte ecclésiastique en ce qui regarde la confession annuelle.

9. La contrition est-elle nécessaire de nécessité de moyen à l'homme juste pour la rémission des péchés véniels?

Oui, au moins la contrition virtuelle, c'est-à-dire la contrition qu'implique l'acte de charité; car de même que le péché mortel ne peut être remis tant que la volonté adhère au péché, ainsi en est-il du péché véniel, puisque l'effet subsiste avec la cause.

10. Quand oblige le précepte de la contrition?

Ce précepte oblige, soit par lui-même, soit par accident.

Il oblige par lui-même, directement : à l'article de la mort, ou lorsqu'on s'expose, en négligeant l'acte de contrition, au danger prochain de mourir dans l'impénitence.

Il oblige par accident, indirectement : 1^o lorsqu'on est en état de péché mortel et qu'on doit accomplir un acte qui exige l'état de grâce, comme l'administration des sacrements ou la réception des sacrements des vivants; 2^o lorsqu'on est tenu de faire un acte d'amour de Dieu, car cet acte implique la détestation du péché; 3^o quand on a besoin, comme dans les tentations violentes, de grâces particulières qu'il serait téméraire d'espérer avec l'attachement au péché.

Il va de soi qu'en dehors du précepte, il est très utile de faire souvent des actes de contrition.

11. Le précepte de la contrition oblige-t-il aussitôt qu'on a commis un péché mortel?

Il n'oblige pas immédiatement; quoique rester longtemps de propos délibéré en état de péché n'aille pas sans une nouvelle faute, tant à cause du mépris qu'on fait de l'amitié divine, que du danger où l'on s'expose de succomber à de graves tentations.

¹ Voir n^o 4, p. 309.

Ainsi, dans le même cas, le précepte de la confession n'urge pas immédiatement. Toutefois c'est une pratique très salutaire de faire un acte de contrition et de se confesser, dès qu'on est tombé dans le péché.

Ne différez point à vous convertir au Seigneur, et ne remettez point de jour en jour; car sa colère éclatera tout d'un coup, et il vous perdra au jour de la vengeance¹.

12. Quelle est l'importance de la contrition dans le sacrement de pénitence?

Elle est une partie tellement essentielle de ce sacrement, que, si elle fait défaut, le pardon est impossible. Dieu peut pardonner sans la confession et la satisfaction, lorsque ces deux conditions ne peuvent être remplies, mais jamais il ne pardonne sans la contrition, parce qu'il ne peut donner son amitié à celui qui, par son obstination dans le mal, veut demeurer son ennemi. Par conséquent, le sacrement est nul et profané, lorsqu'on demande au prêtre l'absolution sans se repentir de ses péchés.

13. La contrition doit-elle précéder la confession?

Il n'est pas nécessaire qu'elle précède l'accusation des péchés; il suffit que l'acte en soit émis avant l'absolution, bien qu'il soit plus prudent de s'y exciter avant de s'approcher du tribunal de la pénitence.

14. La contrition doit-elle être dans le cœur du pénitent pendant qu'il reçoit l'absolution?

Oui, ou actuellement ou virtuellement.

Actuellement, par un acte positif de contrition au moment de l'absolution.

Virtuellement, si l'acte ayant été produit, un jour ou plusieurs jours à l'avance en vue de la confession, se continue par certaines pratiques, telles que la fuite des occasions, la prière fréquente, le recueillement, etc.

3. Qualités de la contrition.

15. Quelles sont les qualités de la contrition?

La contrition doit être : intérieure, surnaturelle, souveraine et universelle.

¹ Eccl., v, 8, 9.

Contrition intérieure.

16. Qu'entend-on en disant que la contrition doit être intérieure?

On entend que la douleur doit être réellement dans le cœur, et non pas seulement dans les paroles ni dans les signes extérieurs.

17. Pourquoi faut-il que la contrition soit intérieure?

Parce que c'est le cœur qui est le principe du péché; car « c'est du cœur que partent, dit le Sauveur, les mauvaises pensées, les meurtres, etc.¹. » C'est donc dans le cœur, c'est-à-dire dans la volonté, que doit être la douleur et la détestation du péché; sans cela, toutes les marques extérieures de la plus vive douleur ne sont rien devant Dieu.

Déchirez vos cœurs, et non vos vêtements². — Vous trouverez le Seigneur votre Dieu, pourvu toutefois que vous le cherchiez de tout votre cœur, et dans l'amertume et l'affliction de votre âme³.

18. La contrition consiste-t-elle dans les larmes ou dans les formules?

La contrition ne consiste pas à répandre des larmes : Ésaü en répandit avec abondance sans être touché d'une sincère douleur. Les larmes sont bonnes et utiles : la femme pécheresse et saint Pierre en ont versé. Mais elles ne sont pas nécessaires : on ne lit pas dans la sainte Écriture que le bon larron et saint Paul dans sa conversion en aient versé.

La contrition ne consiste pas davantage à lire ou à prononcer des actes de contrition ou d'autres prières : Antiochus et Judas en ont prononcé sans être convertis. Ces actes sont bons, mais ils ne sont pas nécessaires : l'enfant prodigue et le publicain ont exprimé des paroles de douleur; la femme pécheresse demeura silencieuse aux pieds de Jésus.

19. Les signes extérieurs d'humilité sont-ils nécessaires?

Comme les larmes et les formules, les signes extérieurs d'humilité peuvent être utiles, mais ils ne sont pas nécessaires. Le publicain de l'Évangile se frappe la poitrine et s'en va justifié; le centurion et les autres qui se convertissent à la mort de Jésus-Christ, s'en retournent frappant leur poitrine. Mais il n'est pas dit que les Juifs qui eurent le cœur pénétré de componction à la première prédication de saint Pierre aient donné ces signes extérieurs de conversion.

20. Quelle est donc la douleur que nous devons avoir de nos péchés?

La douleur que Dieu veut que nous ayons de nos péchés est

¹ Matth., xv, 19. — ² Joël, ii, 13. — ³ Deut., iv, 29.

une *douleur du cœur*, dit le concile de Trente, cette douleur de David, de saint Pierre et de tous les vrais pénitents, dont le cœur était affligé, contrit et humilié¹.

*L'homme ne voit que ce qui paraît au dehors, mais le Seigneur regarde le cœur*².

Contrition surnaturelle.

21. Qu'entend-on en disant que la contrition doit être *surnaturelle*?

On entend qu'elle doit être excitée en nous par un mouvement de l'Esprit-Saint, et par des motifs que fournit la foi. Ainsi la contrition doit être surnaturelle dans son principe et dans ses motifs.

22. Pourquoi faut-il que la contrition soit surnaturelle dans son principe?

Parce que personne ne peut par les seules forces de la nature se disposer à la grâce de la justification; il faut nécessairement pour cela l'inspiration prévenante et le secours de l'Esprit-Saint, comme l'a défini le concile de Trente³.

23. Pourquoi faut-il que la contrition soit surnaturelle dans ses motifs?

Parce qu'il doit y avoir proportion entre les moyens et la fin. Or il n'y a que des moyens surnaturels qui puissent conduire à la justification, qui est une fin surnaturelle.

24. Quels sont les principaux motifs surnaturels?

Ce sont : 1^o l'infinie bonté de Dieu, que le péché offense; 2^o les souffrances et la mort de Jésus-Christ sur la croix, dont nos fautes ont été la cause; 3^o la laideur du péché, qui déplaît souverainement à Dieu; 4^o la récompense éternelle que nous fait perdre le péché; 5^o les châtiments éternels dont il nous rend passibles.

25. Les motifs naturels suffisent-ils pour obtenir la justification?

Ces motifs ne peuvent suffire. Ainsi l'on n'est point justifié si l'on regrette le péché seulement en tant qu'il est déraisonnable, ou parce qu'il a été l'occasion de la perte d'un bien temporel, comme la santé, la réputation, la fortune. Telle fut la douleur de Saül et d'Antiochus.

Contrition souveraine.

25. Qu'entend-on en disant que la contrition doit être *souveraine*?

On entend qu'elle doit être la plus grande de toutes les douleurs, une douleur plus grande que celle de la perte de tout ce que nous avons de plus cher au monde.

¹ Ps. L, 17. — ² I Rois, XVI, 7. — ³ Session VI, can. 3.

27. Pourquoi la contrition doit-elle être souveraine?

1^o Parce qu'elle doit être proportionnée au bien que le péché nous fait perdre et au malheur où il nous précipite. Or le bien que le péché nous fait perdre, c'est le souverain bien, le bien unique, Dieu lui-même; et le malheur où il nous précipite, c'est le plus grand de tous les maux, ou plutôt le mal unique, à savoir : la perte de Dieu. On doit donc détester le péché plus que tout autre mal, et mieux aimer tout perdre et tout souffrir plutôt que de le commettre.

*Sachez et comprenez quel mal c'est pour vous et combien il vous est amer d'avoir abandonné le Seigneur votre Dieu*¹.

2^o Parce que le pécheur, pour se réconcilier avec Dieu, doit réformer ses sentiments sur ceux de Dieu. Or Dieu hait le péché souverainement, il le déteste infiniment. Le pécheur n'a donc point de miséricorde à attendre de lui, s'il ne hait son péché et ne le déteste souverainement.

*Le sacrifice digne de Dieu est un esprit brisé de douleur*². — *Je me suis épuisé à force de soupirer;... j'arroserai de mes larmes le lieu où je suis couché*³.

28. La contrition doit-elle être souveraine *intensivement* ou *appréciativement*?

Il n'est pas nécessaire que la contrition soit *intensivement* souveraine, c'est-à-dire qu'on éprouve dans le sentiment une douleur plus vive, plus sensible que celle que ferait éprouver un autre malheur : la perte, par exemple, d'une personne qui nous est unie par les liens du sang ou de l'amitié. Il suffit que la contrition soit *appréciativement* souveraine, c'est-à-dire que par la raison on considère le péché comme le plus grand des maux, et que par suite la volonté le déteste comme tel.

L'intensité de la douleur naît des sens, de l'imagination; c'est quelque chose de purement accidentel, qui ne dépend pas toujours de nous. L'appréciation, au contraire, naît d'un jugement de la raison et comporte un acte de la volonté, qui dépend de nous.

Voilà pourquoi l'intensité de la douleur, bien qu'elle soit désirable, n'est pas nécessaire à la contrition, qui réside essentiellement dans les facultés supérieures de l'âme : la raison et la volonté, et non dans la sensibilité.

¹ Jérém., II, 19. — ² Ps. L, 19. — ³ Ps. VI, 6.

Contrition universelle.

29. Qu'entend-on en disant que la contrition doit être *universelle*?

On entend qu'elle doit s'étendre au moins à tous les péchés mortels, sans aucune exception ni réserve.

*Quiconque, ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable, comme l'ayant toute violée*¹.

30. Pourquoi faut-il que la contrition s'étende au moins à tous les péchés mortels?

Parce que : 1^o comme il n'y a aucun péché mortel qui ne soit une injure grave faite à Dieu, il n'y en a par conséquent aucun que nous ne devions haïr si nous voulons rentrer en grâce avec Dieu; or cette haine ne peut être sincère, s'il y a un seul péché mortel auquel le cœur demeure attaché; 2^o la rémission des péchés ne peut se faire que par la grâce sanctifiante; or un seul péché mortel dont on ne se repent pas exclut cette grâce.

31. Est-il nécessaire de faire un acte de contrition pour chaque péché mortel en particulier?

Il suffit d'un acte de contrition qui s'étende à tous les péchés mortels qu'on a commis.

32. Si on accuse en même temps des péchés mortels et des péchés véniels, est-il nécessaire d'avoir la contrition des uns et des autres?

Il suffit de se repentir des péchés mortels, qui seuls excluent la grâce sanctifiante; mais on ne reçoit pas le pardon des péchés véniels pour lesquels on garde de l'affection, car Dieu ne saurait pardonner la moindre faute à laquelle la volonté demeure attachée.

33. Le péché véniel peut-il être remis sans que soit remis le péché mortel?

Aucun péché véniel ne peut être remis sans que le péché mortel le soit aussi; car, dit saint Thomas, le péché mortel exclut entièrement la grâce sanctifiante, sans laquelle aucun péché n'est remis, pas plus le péché véniel que le péché mortel.

34. Est-il nécessaire, pour les péchés véniels, qu'on en ait une contrition universelle?

Cela est nécessaire pour obtenir le pardon de tous les péchés véniels. Mais sans cette contrition universelle on peut obtenir la rémission des péchés véniels dont on se repent; car les péchés véniels, n'étant pas incompatibles avec la grâce sanctifiante, peuvent être remis les uns sans les autres.

¹ Jacq., II, 10.

35. Que deviendrait la confession si, n'ayant à déclarer que des péchés véniels, on ne se repentait d'aucun d'eux?

1^o Si l'on croit de bonne foi avoir la contrition de tous ou du moins de l'un d'eux, sans l'avoir réellement, la confession est nulle; 2^o si l'on a conscience, en les accusant, de n'avoir la contrition d'aucun, la confession est non seulement nulle, mais sacrilège.

36. Que faut-il faire pour éviter cette profanation?

Il faut avoir soin, avant la confession, de s'exciter à la contrition au moins d'un des péchés véniels qu'on veut accuser, et au ferme propos de ne plus le commettre. Et si l'on craint de ne pas s'en repentir suffisamment, il est très utile, pour assurer l'effet de l'absolution, d'accuser quelque péché de la vie passée contre tel ou tel commandement, en renouvelant au sujet de ce péché l'acte de contrition.

4. Du bon propos.

37. Qu'est-ce que le bon propos?

Le *bon propos* est la volonté sincère de ne plus pécher à l'avenir. C'est le second élément de la contrition, qui ne peut être véritable qu'à la condition d'exclure toute affection au péché, toute volonté de pécher.

*Vous voilà guéri; ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pire*¹.

38. Quelles sont les qualités du bon propos?

Pour être sincère et vrai, le bon propos doit être ferme, universel et efficace.

39. Qu'entend-on en disant que le bon propos doit être *ferme*?

On entend que le pénitent, tout en se défiant de sa faiblesse et ne comptant que sur le secours de Dieu, doit être disposé à éviter le péché, quelque mal qu'il ait à craindre en changeant de vie, ou quelque bien qu'il ait à espérer en péchant de nouveau.

*J'ai juré, et j'ai résolu fortement de garder les jugements de votre justice*².

40. Pourquoi le bon propos doit-il être ferme?

Parce que sans cela on n'a pas la volonté de se convertir à Dieu totalement et sincèrement.

¹ Jean, v, 14. — ² Ps. cxviii, 106.